



HAL
open science

Abbayes laïques et villages de fondation médiévaux

Anne Berdoy

► **To cite this version:**

Anne Berdoy. Abbayes laïques et villages de fondation médiévaux. Jean-Paul Valois. Nouveaux regards sur le patrimoine médiéval de Gascogne. Béarn, Pays Basque, Landes, Amis de Nay et de la Batbielle, pp.27-36, 2014, 978-2-9546666-2-4. halshs-01285904

HAL Id: halshs-01285904

<https://shs.hal.science/halshs-01285904>

Submitted on 9 Mar 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Sous la direction de Jean-Paul Valois

Nouveaux regards
sur le patrimoine médiéval
de Gascogne
Béarn, Pays basque, Landes...

Amis de Nay et de la Batbielle

Couverture : le village de Monein

Remerciements : outre les personnes citées en avant-propos, la gratitude va à tous ceux qui ont collaboré ou contribué à ce livre. Dominique Coquelet a apporté une aide technique précieuse pour la partie SIG. Daniel Trallero, Danièle Thomas, Alain et Agnès Baudesson ont apporté leur concours pour la mise en forme finale du manuscrit.

© Amis de Nay et de la Batbielle,

Tous droits réservés - Reproduction interdite sans l'autorisation de l'auteur

ISBN : 978-2-9546666-2-4

Crédits photo :

- photos aériennes dont couverture : © Michel Bousquet
- photos au sol : © Jean-Paul Valois

Les figures dans le texte sont fournies par les auteurs ou réalisées par l'éditeur à partir des documents fournis par les auteurs.

Dans le texte de H. Mousset, fig. 2, 3, 7 : cartes de E. Jean-Courret

ABBAYES LAÏQUES ET VILLAGES DE FONDATION MÉDIÉVAUX

Les organisateurs du « *Forum médiéval* » de Rébénacq ont tenu à élargir le propos de la présente rencontre afin de prendre en compte, au-delà des bastides, d'autres composantes de la société médiévale béarnaise. A ce titre, j'ai été sollicitée pour évoquer la question des abbayes laïques et des villages de fondation que sont, pour simplifier, les castelnaux et les bastides.

Avant même de traiter ce point, il importe de délimiter les contours de cette étrange institution que constituent les abbayes laïques, phénomène méconnu tant à l'échelle de sa terre d'élection – le bassin de l'Adour – qu'au-delà. Après avoir balayé à grands traits ce qui passe pour un étrange particularisme régional, nous verrons ensuite comment les abbayes laïques témoignent d'un peuplement antérieur à l'époque féodale et comment elles ont été affectées ou non par la naissance des villages de fondation. Si les exemples utilisés ici concernent des castelnaux, cela tient surtout à mes recherches qui se sont jusqu'ici plus attachées à ceux-ci qu'aux bastides.

Qu'est-ce qu'une abbaye laïque ?

○ *Une particularité régionale d'origine médiévale*

Abbaye laïque, le caractère antinomique de ces deux termes associés en est l'élément le plus immédiatement perceptible. Au-delà de cet abord déroutant se révèlent d'autres caractères singuliers. Ainsi, les particularités (géographique, sémantique et chronologique) qui définissent l'abbaye laïque permettent-elles d'entrevoir la complexité d'une question qui appelle encore des compléments de recherche¹.

Du point de vue géographique, le phénomène des abbayes laïques a essentiellement intéressé la Bigorre et le Béarn jusqu'à la Révolution française. Toutefois, un pointage donne à voir, pour le Moyen Âge, une "zone de présence" sensiblement plus large mais limitée cependant au bassin de l'Adour.

Si le terme *abbé*, qui renvoie à la condition religieuse, est immédiatement opposé au qualificatif de "laïque", il faut cependant savoir que l'association de ces deux mots n'apparaît qu'à l'Époque moderne. Au Moyen Âge, il est simplement question de l'*abat* (l'abbé) et point n'est besoin de préciser : chacun est manifestement en mesure de percevoir à quel statut renvoie cette désignation ; c'est alors sans nul doute d'un ecclésiastique qu'il s'agit. S'il est nécessaire ensuite d'accoler à ce premier terme celui de "laïque", c'est bien pour prévenir tout risque de confusion et il est

dès lors possible d'en déduire que l'institution, du fait des évolutions intervenues, a désormais quitté la sphère exclusive du monde ecclésiastique. De fait, le détenteur du titre d'abbé laïque n'est pas nécessairement un religieux au cours de l'Époque moderne. Il n'en entretient pas moins une relation très étroite avec l'église paroissiale, j'y reviendrai. Par ailleurs, il convient de garder à l'esprit que l'abbaye laïque est à la fois une institution – c'est-à-dire un fait immatériel – mais que celle-ci revêt également une traduction bien réelle sous forme d'un édifice. Les abbayes laïques – ou *abadies* en béarnais – au sens cette fois de "maisons abbatiales", sont aussi les demeures des détenteurs du titre.

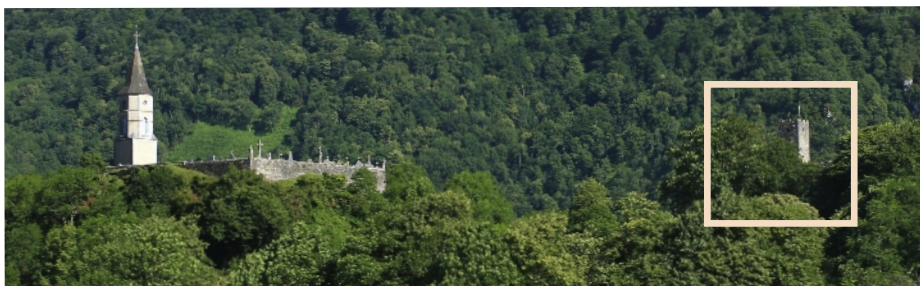
La question chronologique est enfin une autre spécificité des abbayes laïques et elle tend à la fois à en compliquer et à en faciliter l'étude. Je m'explique. L'abbaye laïque est une institution supposée très ancienne dont l'origine est située, selon les auteurs, au haut Moyen Âge, à l'époque carolingienne ou à une période qualifiée de pré-féodale². Mais c'est également une institution qui a perduré jusqu'à la Révolution française, autrement dit, un phénomène qui a traversé les siècles et qui donc, fatalement, a dû connaître des évolutions. Or, il est difficile, faute de documentation écrite, de cerner la question pour les époques hautes et ce d'autant plus que lorsque les abbayes laïques apparaissent dans les plus anciens documents conservés (c'est-à-dire, au mieux, au XI^e siècle), elles sont alors déjà affectées par les mutations dues au contexte féodal. Toutefois, d'un autre côté, c'est justement cette longue durée de vie des abbayes laïques qui favorise leur étude. En effet, c'est parce qu'elles ont occupé une place dans la hiérarchie aristocratique jusqu'au XVIII^e siècle, que l'on dispose pour les étudier, au moins en Béarn, du riche corpus des aveux et dénombremements de l'époque moderne. Ces archives permettent de situer précisément chaque abbaye laïque et de connaître les droits qui y étaient attachés.

○ *Traits caractéristiques*

Les premières mentions écrites d'abbés laïques datent des XI^e-XII^e siècles mais cette borne chronologique est celle de la documentation. Il n'existe en effet pas d'archives plus anciennes dans la région, ce qui limite sérieusement les possibilités de décrypter les origines de cette institution pour laquelle une vingtaine de mentions seulement sont connues pour cette période. L'augmentation du nombre des abbés ou abbayes laïques qui se fait jour à partir du XIV^e siècle est imputable au seul accroissement de la documentation archivistique disponible et il est faux de situer, comme cela est parfois écrit ici ou là, l'apparition de l'institution à cette époque. À la fin du Moyen Âge, les abbayes laïques sont déjà un phénomène ancien mais le faible nombre et les lacunes des textes médiévaux en rendent difficiles l'appréhension et l'étude. Force est donc de s'en remettre essentiellement aux sources écrites modernes, tout en gardant à l'esprit qu'elles donnent une image altérée de ce qu'ont pu être les abbayes laïques à l'origine. C'est avec cette réserve qu'il faut considérer les grands traits caractéristiques des abbayes laïques.

ABBAYE LAÏQUE ET SEIGNEURIE

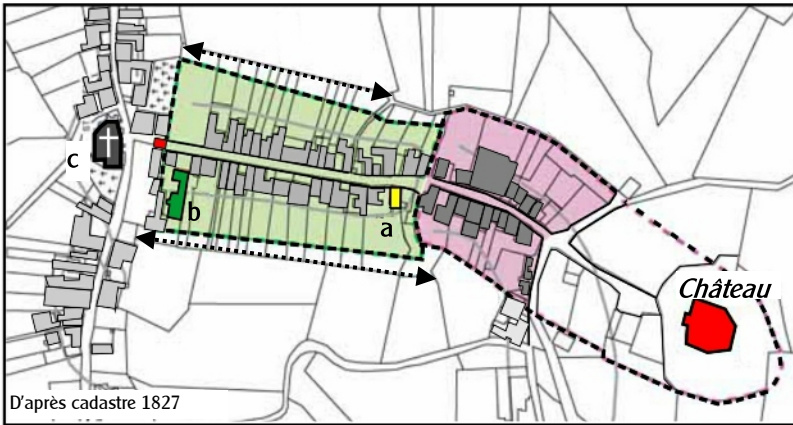
Anne Berdoy : « Si les origines mêmes des abbayes laïques demeurent encore obscures [...], il est en revanche désormais avéré que ces institutions ont coexisté - non parfois sans frictions - avec les seigneuries de l'époque féodale. »



À Castet en vallée d'Ossau, l'abbaye laïque (flèche et rectangle blanc) était installée en vis-à-vis du château vicontal : détruit en 1475, celui-ci était situé à l'emplacement du cimetière actuel, à gauche dans l'image du milieu).

ABBAYE LAÏQUE ET SEIGNEURIE

Anne Berdoy : « Nombreuses sont les abadies ayant intégré des castelnaux de la région »



Morlanne est un bel exemple de village hérité d'un castelneau et né en deux étapes : dominé par le château, l'habitat s'étire sur une crête (photo du haut). De part et d'autre d'une rue centrale, les maisons étaient enserrées dans deux enceintes successives dont les tracés sont encore perceptibles dans le parcellaire (flèches tiretées et aplats couleur). L'abbaye laïque se trouvait au cœur du village (point jaune, a), son emplacement est aujourd'hui occupé par une maison reconstruite (en bas à droite). [La maison Belluix (en vert sur le plan, b, et en bas à gauche), par sa prestance architecturale et sa proximité de l'église (c), a souvent été prise à tort pour l'abbaye laïque alors qu'il s'agit de la demeure d'une importante famille du XV^e siècle.]

La dîme, redevance d'un dixième du revenu, était à l'origine due à l'église paroissiale, à son desservant et aux pauvres. Au cours du haut Moyen Âge cependant, elle est dans de nombreux cas passée aux mains de laïcs avant que la réforme grégorienne n'impose à ces derniers de restituer à l'Église ce qu'il était dès lors convenu d'appeler les "dîmes inféodées." Suivie de plus ou moins d'effet selon les régions, cette injonction est en grande partie restée lettre morte en Béarn et en Bigorre où, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, nombre d'abbés laïques (mais aussi de nobles) ont conservé la jouissance de la dîme, à l'image de cet abbé laïque aspois déclarant, dans la seconde moitié du XVII^e siècle : *"je suis seigneur gros dîmier desdits lieux de Cette et Eygun et en cette qualité j'ai droit de prendre la dîme de tous les fruits qui croissent dans lesdits lieux à raison de dix un, ensemble les laines et fromages qui se font dans lesdits lieux."* Et l'énumération de se poursuivre dans les articles suivants, précisant qu'il est également en droit de percevoir la dîme des poulains, veaux, pourceaux, agneaux et chevreaux³. Si, dans ce cas, l'abbé laïque est seul gros décimateur de la paroisse, ce fait tend toutefois à se raréfier et il est plus fréquent de rencontrer la formule "abbé laïque en sa partie." En effet, par le jeu des partages et des ventes, plusieurs abbés laïques possèdent qui un tiers, un quart voire un huitième de dîme, quand le desservant perçoit pour sa part la portion congrue destinée à son entretien. Ce dernier point a certainement dû donner lieu à des "arrangements de famille", les liens de parenté entre abbé laïque et curé de la paroisse étant monnaie courante.

Cet état de fait est favorisé par un autre trait caractéristique de l'abbaye laïque : son possesseur détient le patronage auquel s'ajoutent divers droits honorifiques. Le "*jus patronat*" ou droit de présentation à la cure permet à l'abbé laïque de proposer à l'évêque qui bon lui semble afin que ce dernier procède à la nomination. Comme la dîme, cette prérogative peut être partagée et elle est alors exercée alternativement à chaque vacance de charge.

L'abbé laïque a par ailleurs droit, pour lui et sa famille, à un banc et à une sépulture dans le chœur de l'église paroissiale et il occupe la première place aux processions et lors des cérémonies, dans et hors de l'église. Le cas échéant, ces préséances sont précisément codifiées entre les différents ayants-droit.

Perception de la dîme, patronage et honneurs lors des cérémonies religieuses, tous ces points contribuent à éclairer le nom d'*abat* qui est conféré au personnage à l'époque médiévale. L'étroite relation ainsi établie entre l'église paroissiale et l'abbé laïque est également sensible dans la localisation même de la maison à laquelle sont, à l'origine, attachées ces diverses prérogatives. Composante intrinsèque de l'institution qu'est l'abbaye laïque, cette demeure – appelée "maison abbatiale" dans les dénombremens modernes, ou *abadie* dans les textes médiévaux – est en règle générale située à proximité immédiate de l'église. La relation intime, topographiquement parlant, entre église et abbaye laïque est très souvent exprimée dans les dénombremens. Pour ne retenir qu'un exemple, voici ce que déclare l'abbé

laïque d'Araux au XVII^e siècle : "...je possède un tènement de terre noble de consistance de cinq arpents dans lequel est bâtie ma maison abbatiale avec une tour, et il y a, au milieu dudit enclos, l'église paroissiale⁴." À parcourir la région, cette proximité se vérifie également sur le terrain : dans maints villages, une belle maison médiévale ou un vaste manoir moderne juxte souvent le lieu de culte, communiquant parfois directement avec celle-ci par une porte spécifique.

Au terme de cette rapide présentation, retenons qu'abbaye laïque et église constituent un couple indissociable, à la fois parce que l'abbé laïque possède la dîme, le droit de patronage et les honneurs mais également parce que l'*abadie* (la maison abbatiale) se trouve à proximité immédiate du lieu de culte. Ce lien entre abbaye laïque et église est fort, au point de subsister même lorsque cette dernière a disparu comme c'est le cas au XVIII^e siècle à Geteu (Ossau) où l'abbé laïque déclare posséder "*le jus patronat de la cure dudit lieu avec les honneurs qui en dépendent, se réservant d'en faire usage au cas où il serait [re]bâti une église*", sanctuaire dont, il faut le préciser, le dernier desservant connu officiait au début du XVI^e siècle⁵.

Si les origines mêmes des abbayes laïques demeurent encore obscures et si la prégnance de ce phénomène limité au bassin de l'Adour l'est tout autant, il est en revanche désormais avéré que ces institutions ont coexisté – non parfois sans frictions – avec les seigneuries de l'époque féodale. Ce point est perceptible à considérer l'histoire de l'occupation du sol et surtout l'évolution des peuplements médiévaux. Il conduit, en se penchant sur la place des abbayes laïques au regard des villages de fondation, à prendre la mesure de bouleversements majeurs qui découlent de la réorganisation du peuplement à la fin du Moyen Âge.

Abbaye laïque et réorganisation de l'habitat

*○ Du casal à la maison*⁶

A l'époque féodale, les propriétaires du sol ont progressivement concédé celui-ci sous forme de tenures qui, dans la région, ont pris le nom de casal. Le "tenant-casal" était en échange redevable de redevances en nature ou en numéraire (céréales, pain, vin, volailles, taxe sur le bétail) et de services (guet, hébergement du seigneur, transport, corvées diverses).

S'il n'était pas libre – puisque lié au casal qui pouvait être vendu, donné ou échangé –, le tenant-casal n'en apparaît pas moins comme privilégié par rapport à d'autres membres de la communauté. La hiérarchie entre seigneurs et tenant-casaux se reproduisait entre ces derniers et des sous-tenanciers, détenteurs d'unités d'exploitation subalternes. Seul le casal ouvrait en effet un certain nombre de droits sur les espaces communs qui participaient pleinement à l'économie agraire, à l'image des landes vouées au pacage du bétail. Censitaires comme les autres casaux, ainsi que le montre par exemple le cartulaire de Bigorre, les abbayes laïques

appartiennent néanmoins à la frange supérieure de ce groupe. Le caractère aristocratique de leurs détenteurs se vérifie au rôle qu'ils jouent en tant que donateurs, garants ou témoins dans les quelques archives qui nous sont parvenues⁷.

Cette situation, prévalant aux XI^e et XII^e siècles, a considérablement évolué à partir du début du XIII^e siècle. Celui-ci voit un glissement s'opérer, faisant du tenant-casal un serf, appelé *questal* car assujéti au paiement de la *queste*. Dans le même temps, un mouvement, clairement amorcé au XII^e siècle, se généralise au XIII^e siècle : l'habitat se concentre en de nouveaux villages qui maillent progressivement le territoire. En intégrant le bourg à l'incitation du seigneur, les habitants acquièrent la liberté. Cette liberté individuelle les délie de la *queste*, de leur obligation d'hébergement due au seigneur, du paiement du cens ; elle leur permet désormais de quitter le bourg s'ils le souhaitent, les autorise à vendre, donner ou échanger leurs biens, leur permet de se marier comme bon leur semble, etc. En outre, le service dû à titre personnel est remplacé par des obligations collectives. Celles-ci se reportent en effet sur l'ensemble de la communauté. C'est elle qui assure les contraintes liées à la fortification (édification et entretien de celle-ci) et à la défense (service de guet...). C'est elle qui acquitte globalement la redevance due au seigneur, celle-ci étant prélevée sur chaque maison. Car c'est au sein de ces nouveaux villages qu'émerge cette entité qui vient remplacer l'ancien casal.

Il ne faut toutefois pas envisager cette nouvelle société des bourgs comme égalitaire : les hiérarchies antérieures s'y reproduisent ou se "réagencent" à la faveur de l'apparition de nouvelles classes sociales issues de pratiques artisanales ou commerciales. À l'intérieur des bourgs, comme à l'extérieur de l'enceinte, perdure un système où les maisons dominantes pèsent de tout leur poids sur la vie communautaire. Parmi celles-ci, les abbayes laïques ont été concernées comme les autres par ce mouvement de fond, qu'elles soient demeurées à l'écart du regroupement villageois ou qu'elles aient intégré le nouveau lieu de peuplement collectif.

○ *De l'habitat dispersé au village de fondation*

De fait, examiné sous l'angle de l'histoire de l'occupation du sol, deux cas de figure se dessinent quant au devenir des abbayes laïques à la fin du Moyen Âge. En schématisant à l'extrême, il apparaît en effet que certaines sont manifestement demeurées à l'emplacement qui était le leur dès l'origine, à savoir à proximité de l'église paroissiale, quand d'autres ont rejoint l'habitat fortifié mis en place au pied du château, type de village désormais connu, dans la région, sous le nom générique de castelnau. En d'autres termes, les abbayes laïques suivent en cela les grandes lignes du peuplement qui a été marqué, au cours du second Moyen Âge, par le passage d'un habitat majoritairement dispersé à un habitat en grande partie aggloméré. Cette évolution touchant les abbayes laïques a été constatée, non à partir de la documentation écrite qui, nous l'avons dit, fait défaut, mais au regard

de l'éclairage apporté par l'histoire de l'occupation du sol. C'est en considérant notamment la localisation des *abadies* au regard de celle des lieux de culte, d'une part, et la situation de l'église paroissiale par rapport au castelnau d'autre part, qu'il est possible de parvenir à une lecture des permanences ou des évolutions intervenues à la fin du Moyen Âge. Illustrons ces cas de figure par quelques exemples concrets⁸.

Le premier nous mène à Guiche, commune bien connue pour son château dominant la Bidouze et la vallée de l'Adour. Au-delà de celui-ci, considérons le noyau d'habitat groupé développé au pied du site castral. Désigné sous le nom de "La Bourgade", il s'agit d'un castelnau né au Moyen Âge et qui était doté d'une chapelle (aujourd'hui disparue) destinée au service religieux des habitants du quartier. Il s'agissait en effet de pallier l'éloignement de l'église paroissiale située au sein des coteaux, à environ deux kilomètres de là. A proximité de cette dernière, une maison du nom de *Labadie* conserve le souvenir des abbés laïques de Guiche qui, à la fin du Moyen Âge, tout en prêtant serment de fidélité au seigneur du lieu, n'en furent pas moins en conflit avec ceux-ci à propos de la dîme. Il est intéressant de noter que le cœur de la vie communautaire est toujours resté fixé autour du couple église paroissiale - abbaye laïque, en dépit de l'importance prise par le castelnau d'une part et du maintien d'une part importante d'habitat dispersé d'autre part (Fig. 1).

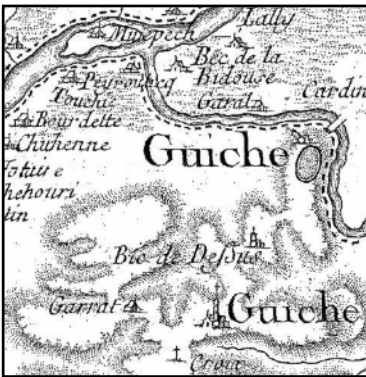


Fig. 1 : Extrait de la carte de Cassini (XVIII^e siècle) montrant la Bourgade, née du castelnau en bordure de rivière, et le village de Guiche, comprenant église paroissiale et abbaye laïque, au cœur des coteaux.



Fig. 2 : À Navarrenx, l'abbaye laïque (soulignée d'une ellipse) est toujours demeurée à l'écart de l'habitat aggloméré (carte de Cassini, XVIII^e siècle).

Un tel cas de figure, loin d'être isolé, se retrouve dans maintes communes du bassin de l'Adour et l'on pourrait en multiplier les exemples. Bornons nous à citer celui de Navarrenx, *castrum* vicomtal qui, au début du XIV^e siècle, a reçu le statut de bastide et où l'abbaye laïque est restée hors les murs, sur la rive du gave opposée à la ville (Fig. 2)⁹.

La réorganisation du peuplement à la fin du Moyen Âge a pu dans d'autres circonstances être beaucoup plus radicale, au point de faire disparaître *in fine* église et abbaye laïque primitive. A la faveur de la création d'un nouveau village, il semble bien en effet que l'*abat* ait été " invité " à intégrer l'enceinte collective, au même titre que les autres tenant-casaux mais en bénéficiant d'une place de choix au sein de celle-ci. Ainsi, à Garos, constate-t-on l'implantation de l'abbaye laïque dans le bourg vicomtal, immédiatement au pied du château, sur un espace dont la superficie est triple de celle des autres (Fig. 3 page 37). La localisation initiale de l'abbaye laïque est déduite du maintien du toponyme (en l'occurrence ici *Casau de l'abadie*) à proximité de l'église paroissiale restée isolée, à quelque distance du village de fondation. Une fois encore, un tel processus n'est pas unique et nombreuses sont les *abadies* ayant intégré des castelnaux de la région.

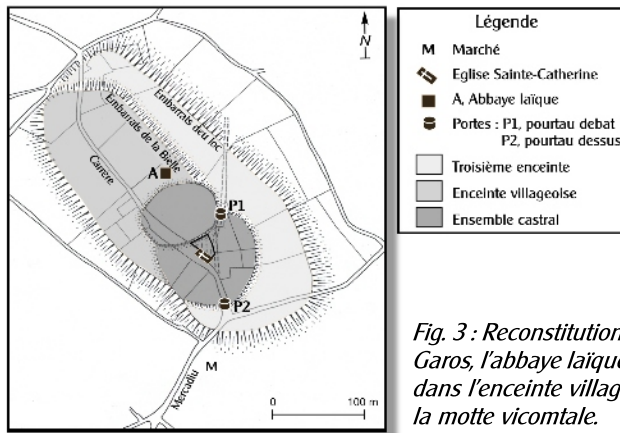


Fig. 3 : Reconstitution des limites du bourg castral de Garos, l'abbaye laïque occupait une place privilégiée dans l'enceinte villageoise du XIII^e siècle, au pied de la motte vicomtale.

Conclusion

Les exemples exposés ici sont une rapide illustration du devenir des abbayes laïques au regard de la dynamique des villages de fondation. Qu'elles aient intégré ces derniers ou qu'elles soient restées à l'écart du mouvement, ces institutions apparaissent en quelque sorte comme des fossiles témoignant du peuplement antérieur à la réorganisation de l'habitat à l'époque féodale. L'*abadie* est, au Moyen Âge, un casal parmi d'autres, mais comme il s'agit d'un casal dominant qui, de plus, a connu une longue pérennité, cela en fait un élément qu'il est possible de suivre afin de documenter les permanences ou, au contraire, les évolutions intervenues. Le cas particulier des abbayes laïques renseigne à sa façon l'un des aspects de la profonde mutation du casal engendrée par l'affirmation du pouvoir seigneurial, question mise en évidence et étudiée par ailleurs.

Notes

1. Derniers états de la question en date : Cursente 2004 et Berdoy 2006 et 2008.
2. Cf. Marca I, p. 158-159 ou Araguas 1981.
3. Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques (désormais ADPA), B 662, f° 181 : dénombrement d'Arnaud de Seney, abbé laïque de Cette (1675).
4. ADPA, B 683, f° 276 : dénombrement de Daniel de Lafitsun pour l'abbaye laïque d'Araux (1675).
5. ADPA, B 5794 : dénombrement de Bernard Meyville pour les abbayes laïques de Geteu et Aste (1770).
6. Le paragraphe qui suit doit beaucoup aux travaux de Benoît Cursente qui sont ici très rapidement et schématiquement résumés (cf. Cursente 1998 et 2011).
7. Cf. par exemple, dans le cartulaire de Lucq, les actes n° 11, 25, 27.
8. Ces exemples ont fait l'objet d'études de cas publiées par ailleurs (Berdoy 2001 et 2008) auxquelles on se référera pour disposer de l'appareil critique et des références.
9. L'abbaye laïque de Barthe, nom révélateur de sa localisation en bordure de gave, est connue par des dénombremens produits en 1538 et 1674 (ADPA, B 2088 et B 663, f° 97).

Sources

Le cartulaire de Bigorre (X^e-XIII^e siècle), édité par Xavier RAVIER, avec la collaboration de Benoît CURSENTE. Paris, CTHS, 2005, 317 p.

Cartulaire de Saint-Vincent de Lucq, édité par L. BARRAU-DIHIGO et R. POUPARDIN, Pau, Garet, 1905, 32p

Bibliographie

ARAGUAS (Philippe), "Mottes, seigneuries et abbayes laïques en Vic-Bilh", dans *Etudes sur la Gascogne, Actes du 104^e congrès national des sociétés savantes, Bordeaux 1979*. Paris, Bibliothèque nationale, 1981, p. 5-14.

BERDOY (Anne), "Guiche-Bourg, Guiche-Port : deux étapes de la mise en place de l'habitat à l'époque médiévale dans une paroisse de la rive gauche de l'Adour", dans *Archéologie des Pyrénées occidentales et des Landes*, 20, 2001, p. 15-22.

"Abbayes laïques et *domenjadures* : l'habitat aristocratique en haut Béarn", dans *Résidences aristocratiques, résidences du pouvoir entre Loire et Pyrénées, X^e-XV^e siècles, Actes du colloque de Pau, 3-5 octobre 2002, Archéologie du Midi médiéval*, suppl. n°4, 2006, p. 65-103.

"Des abbayes laïques, fossiles d'un peuplement *per casalem* intégrés dans des *castra*", dans *Annales du Midi*, n° 263, juill.-sept. 2008, p. 337-358.

CURSENTE (Benoît), *Des maisons et des hommes : la Gascogne médiévale (X^e-XV^e siècle)*. Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1998, 605 p.

"Les *abbadies* ou abbayes laïques : dime et société dans les pays de l'Adour (XI^e-XVI^e siècles)", dans *Annales du Midi*, t. 116, n° 247, juill.-sept. 2004, p. 285-305.

"Une histoire de la *questalitié*. *Serfs et libres dans le Béarn médiéval*. Pau, Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau et du Béarn, 2011, 219 p.

ABBAYES LAÏQUES : LÉGUGNON ET SURNARTHE



Près d'Oloron, l'abbaye laïque de Légugnon présente un corps de logis imposant construit au XVI^e ou XVII^e siècle, avec escalier en vis dans une tour carrée. Le bâtiment est accolé à la chapelle. Une tour ronde complète l'ensemble (à droite sur la photo). Le nom de la rue évoque à sa façon l'origine de ce château.



Près de Sauveterre-de-Béarn, Sunarthe offre aux regards une chapelle entourée de son cimetière ; en arrière-plan, l'abbaye laïque ('Labadie' sur le cadastre du XIX^e siècle). La chapelle abrite actuellement une maquette du Sauveterre médiéval.